

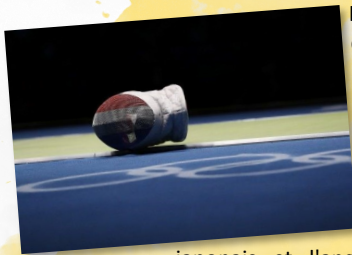


L'Actu Olympique et Sportive du Loiret



La lettre d'information du CDOS

PARIS 2024 - POUR LE FRANÇAIS AUX JO, PARIS 2024 PEUT TOUT CHANGER :



Le sujet n'est pas inédit. Il revient comme un refrain à chaque édition des Jeux, hiver comme été.

Le français, langue officielle du CIO, est-il menacé dans l'univers olympique ?



A moins de 200 jours des Jeux de Tokyo 2020, où le japonais et l'anglais devraient une nouvelle fois laisser les miettes à la langue de Pierre de Coubertin, [FrancsJeux](#) pose une nouvelle fois la question. Pour y répondre, un expert : **Ivan Coste-Manière**, le vice-président de l'Association francophone des académies olympiques... [lire la suite](#).

LES PREMIÈRES MAISONS SPORT-SANTÉ SONT DÉSORMAIS CONNUES :

Le ministère des Sports et le ministère des Solidarités et de la Santé dévoilent la liste des 138 premières Maisons Sport-Santé certifiées. Dans le Loiret deux dossiers ont été sélectionnés et validés : **MSS Agglomération Montargoise et Rives du Loing** et **MSS Mairie de Fleury-les-Aubrais**.



Ces établissements sont destinés à accompagner les personnes souhaitant débuter ou reprendre une activité physique et sportive pour leur santé et leur bien-être. L'originalité des Maisons Sport-Santé réside dans la collaboration étroite entre professionnels du sport et de la santé pour offrir un suivi personnalisé... [lire la suite](#)

FORMATION BASICOMPTA

NOUVEAU CALENDRIER :

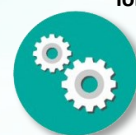
Le logiciel Basicompta répond parfaitement aux besoins des associations sportives.

Véritable « couteau suisse » pour les non-comptables, il permet aux novices d'éditer des comptes de résultats et bilans normés, contrôler la trésorerie, suivre les investissements et les amortissements, surveiller le financement des projets, justifier les subventionnements d'actions... le tout dans un langage simple et alliant le vocabulaire sportif... [lire la suite](#).



LOI DE FINANCES 2020, LES NOUVEAUTÉS FISCALES CONCERNANT LES ASSOCIATIONS ET LE FDVA :

La loi de finances pour 2020 fait évoluer le mécénat des entreprises, permet le développement des recettes d'exploitation des associations et affecte les fonds en déshérence associatifs au FDVA.



Compte tenu du tassement des financements publics en faveur des associations, le Gouvernement s'était engagé à examiner la fiscalité associative pour permettre le développement des recettes d'exploitation des associations. ... [lire la suite](#)



UN SITE SUR LES DONS DES ADMINISTRATIONS DE L'ÉTAT OU DE SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS AUX ASSOCIATIONS :

Le site des dons des biens mobiliers de l'Etat est ouvert depuis le 15 novembre 2019.

Ce [site](#) diffuse les offres de dons de biens mobiliers réformés des administrations d'Etat à destination des associations.

→ **Attention**, seules les associations reconnues d'utilité publique ou les associations exerçant une des activités éligibles aux dons des biens mobiliers de l'Etat peuvent bénéficier des biens mis en ligne sur ce site internet.

C'est simple ! ... [lire la suite](#)

